COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/10/16-07
Du conseil municipal du 16 octobre 2025

Date de convocation : 10 octobre 2025
Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LEPLANQUAIS Vanessa, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Madame LECONTE Marie-France.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20251016-DEL25-10-16-07-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 13	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 14		

Monsieur Julien CHATELLIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les tarifs de location de la salle des fêtes ont été validés lors du conseil municipal du 23 janvier 2025 (Délibération n° DEL2025/01/23-06).

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser les conditions de location de la salle polyvalente Lucienne Lelievre.

Après en avoir débattu, le conseil municipal fixe les conditions et tarifs suivants **à compter du 1er janvier 2026** pour les nouveaux contrats de location :

	Forfait 2 jours (férié inclus)	**Forfait 1 jour en semaine (journée/soirée)**
Habitants Commune	**200 €**	**50 €**
Habitants Hors Commune	**350 €**	**100 €**
Chauffage (1er octobre au 31 mars)	**55 €**	**20 €**
Location des couverts	**1 € par personne**	
Verre à champagne (Flûte et coupe)	**0.10 €**	
Vidéo projection (sono, vidéo projecteur et écran)	**50 €**	

Pour les habitants de la commune, la petite salle est mise à disposition pour les inhumations sans accès à la cuisine. Si les habitants ont besoin de la cuisine et toilettes alors, un forfait de 50,00 € leur sera facturé.
A la location de la salle des fêtes, seront demandés des chèques libellés à l'ordre du Trésor Public et correspondant :
1. à une caution de 500,00 € restituée si aucun dégât n'a été constaté.

2. à une caution de 1000,00 € pour le vidéo projecteur, l'écran, la sono et le micro, restituée si aucun dégât n'a été constaté.

En cas de manquant ou de casse, une facturation spécifique sera affectée selon le type de vaisselle ou d'acc concernés :

Articles disponibles		Prix unitaire en cas de perte ou de casse
Assiettes		
	Plates	2.6 €
	Creuses	2.6 €
	Desserts	2.6 €
Couverts		
	Fourchettes	1.1 €
	Fourchettes à poisson	1.1 €
	Cuillères à potage	1.1 €
	Cuillères à café	1.1 €
	Couteaux	1.1 €
	Couteaux à poisson	1.1 €
	Louches	5.0 €
	Pelles à tarte	5.0 €
	Fouets	10.0 €
	Ecumoires	20.0 €
	Tire-bouchon	15.0 €
	Passoire (petite)	20.0 €
Accessoires		
	Plats « plats »	5.60 €
	Plats gastro (sans couvercle)	80.00 €
	Saladiers en verre	5.60 €
	Carafes en verre	5.60 €
	Pots à café en inox	5.60 €
	Tasses à café	2.70 €
	Sous-Tasses	2.70 €
	Corbeilles à pain	5.60 €
	Plateaux	2.50 €
	Sauciers inox	12.00 €
	Casseroles inox	60.00 €
	Poêle	90.00 €
Verrerie		
	Flûte à champagne	2.1 €
	Coupe à champagne	2.1 €
	Verre à eau (Ballon 19 cl)	2.1 €
	Verre à vin (Ballon 15 cl)	2.1 €
Equipement divers		
	Percolateur (15L)	Assurance
	Tables rondes (Diam. 1.50m) 6 pers.	Assurance

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20251016-DEL25-10-16-07-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

	Tables de buffet (1.20 x 0.80 m) 4 pers.	Assurance
	Chaises	Assurance
	Balai de cantonnier	45.0 €
	Balai raclette	10.0 €
	Balai brosse	10.0 €
	Pelle + balayette	10.0 €
	Seau + toile	10.0 €
	Chariot double seau avec presse	140.0 €
	Balai serpillère à frange	40.0 €
	Aspirateur Karcher	Assurance
	Allume gaz	10.0 €

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20251016-DEL25-10-16-07-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Un forfait ménage de 75 € pourra être facturé en cas de restitution des locaux non nettoyés.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° DEL2025/01/23-06.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Julien CHATELLIER

Le Maire
Rodolphe JARDIN

MAIRIE de BRICQUEBEC-EN-LA-BLOUTIÈRE

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 21 OCT. 2025
Publication sur le site internet le 21 OCT. 2025